

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE **DU 13 DECEMBRE 2006**

PRESENTS : MMES LEMINEZ, CAMPAGNE, WYRWICH, RIGAUD, MRS MARTINEZ, CHAUVETON, LEFEBVRE, SALVAT, BAUZOU, LAFFONT, DHERSIN, RIVALS, COURDIL, VIDAL, COSTES, PENANDO, PIC, CLERGUE, NOY.

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de l'Assemblée générale précédente après avoir remercié la municipalité de Puivert pour son accueil. Monsieur le Président donne ensuite l'ordre du jour et désigne un secrétaire de séance : Mme RIGAUD

1) AVANCEMENT DE GRADES :

Monsieur le Président rappelle que les agents titulaires de la collectivité peuvent prétendre à un avancement de grade et/ou à un avancement de cadre d'emploi à l'ancienneté

- **Alain CASTEL** : actuellement au grade d'agent technique qualifié, il peut bénéficier, grâce son ancienneté, d'un avancement au grade d'agent technique principal au 1^{er}/01/2007 et peut aussi bénéficier d'un avancement de cadre d'emploi pour agent de maîtrise à la même date.
- **Martine CAYROL** : actuellement au grade d'adjoint administratif, elle peut bénéficier, grâce à son ancienneté, d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal au 1^{er}/01/2007
- **Nathalie FANT** : actuellement au grade d'adjoint d'animation, elle peut bénéficier, grâce à son ancienneté, à un avancement au grade d'adjoint d'animation qualifié au 1^{er}/01/2007.

Monsieur le Président demande donc de bien vouloir voter ces 3 avancements de grades. L'Assemblée vote POUR à l'unanimité.

2) DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT QUALITE

Monsieur le Président explique que les services d'Aide à Domicile qui souhaitent exercer leur activité auprès des personnes âgées, handicapées ou dépendantes sont soumis au régime de l'autorisation ou de l'agrément qualité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 2 janvier 2002, les Services conventionnés par le Conseil Général devront déposer un dossier de demande

d'autorisation auprès du Conseil Général pour soumission au Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (C.R.O.S.M.S)

Monsieur le Président rappelle que les pièces constituant ce dossier sont identiques à celles définies dans le cahier des charges de l'Agrément Qualité.

Monsieur le Président indique que les différentes pièces qui composent ce dossier seront prochainement mises en place chez les personnes bénéficiant de l'aide à domicile

Afin de valider ce dossier, Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour accepter que ce dossier de demande d'agrément qualité soit déposé. L'Assemblée vote POUR à l'unanimité.

3) CONVENTION AERODROME DE PUIVERT

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Chalabrais a reçu la convention de l'Etat qui définit les modalités de transfert. Il explique que la Collectivité devient donc propriétaire de l'ensemble de l'emprise de l'aérodrome soit de 2 parcelles d'une superficie totale de 161 660 m².

Il indique de même que ce transfert s'accompagne d'une redevance annuelle de 13 000 €.

Monsieur le Président explique ensuite qu'actuellement le club de vol à voile entretient l'ensemble de la plate-forme et paye un loyer de 2 964 € annuel, et qu'il faudra donc redéfinir avec ces utilisateurs, les modalités d'utilisation et d'accès de l'aérodrome par convention.

Monsieur le président demande à l'Assemblée de voter pour accepter ou non ce transfert au 1^{er} janvier 2007. L'Assemblée se prononce POUR à l'unanimité.

4) TARIFS DU SYDOM

Concernant les nouveaux tarifs du SYDOM applicables au 1^{er} janvier 2007 pour le transport et le traitement des ordures ménagères et encombrants, Monsieur le Président rappelle que les tonnages des onze premiers mois de 2006 sont positifs : - 70 T. d'O.M. par rapport à 2005 ainsi la Communauté de Communes devrait collecter environ 1 000 T. en 2006. Quant aux encombrants quant à eux, ils progressent toujours + 20 T soit 250 T. sur l'année.

Monsieur le Président annonce que le prix de la tonne d'ultimes enfouis au CET de Lambert ou incinérés désormais à l'incinérateur du Mirail à Toulouse passe de 154 € en 2006 à 148 € en 2007. Il explique que cette baisse est possible grâce à la convention passée par le SYDOM avec l'incinérateur du Mirail qui accueillera désormais les O.M. de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président demande donc de délibérer sur les nouveaux tarifs. L'Assemblée vote POUR à l'unanimité.

5) PROJET D'ACHAT ET D'AMENAGEMENT DE LA MAISON MITOYENNE AU MUSEE DU QUERCORB

Monsieur le Président rappelle que lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2005, la Communauté de Communes du Chalabrais avait décidé de lancer le projet d'acquisition d'une maison jouxtant le musée. Ceci pour permettre l'aménagement au rez-de-chaussée de l'accueil et de l'espace boutique et dans les étages, de prévoir 2 logements, le montant des loyers permettant ainsi d'équilibrer l'opération.

Monsieur le Président indique que le prix d'achat initial était de 67 000 €, mais après plusieurs négociations, le vendeur céderait cette maison pour 55 000 €.

Etant donné cette opportunité, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer dès aujourd'hui pour l'acquisition de cette maison. L'Assemblée vote POUR à l'unanimité.

6) PROGRAMME D'INTERET GENERAL DU PAYS HAUTE VALLEE DE L'AUDE

Monsieur le Président explique que cette opération permettra de poursuivre pendant 3 ans à compter du 15 juin 2006 les opérations liées à :

- la réhabilitation et la mise en marché de logements locatifs,
- l'amélioration des logements pour les personnes âgées de + de 65 ans,
- l'aide aux jeunes ménages de – de 35 ans pour l'acquisition ou la réhabilitation de leur résidence principale.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de délibérer sur 2 points :

- déclaration d'Intérêt Syndical du Programme d'Intérêt Général
- Adhésion à la conduite d'opérations

L'Assemblée vote POUR à l'unanimité.

7) DECHETTERIE

Monsieur le Président explique que les architectes ont préparé les dossiers de consultation des entreprises. Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de bien vouloir voter pour lancer cette consultation sur un mode d'appel d'offre ouvert. L'Assemblée vote POUR à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 19h15.